

Contribution n°27 (Web)

👤 Par

🕒 Déposée le 23 septembre 2026 à 11h44

Je souhaite exprimer par la présente contribution mon opposition ferme et motivée au projet d'un parc éolien, porté par la Société SAS PE ÉLÉMENTS 16, sur le territoire de la commune d'Habloville.

Cette contestation repose sur plusieurs arguments majeurs.

- Impact paysager et patrimonial :

Les éoliennes projetées, d'une hauteur de 171,5 m, vont défigurer de manière irrémédiable, un paysage remarquable et authentique.

Ce secteur, territoire d'élevage des meilleurs chevaux mondiaux, présente également un intérêt patrimonial, économique et touristique fort, sera dévalué par la présence industrielle de ces mâts visibles à des kilomètres à la ronde !

- Nuisances sonores et santé publique

Les basses fréquences et le bourdonnement générés par la rotation des pales constituent une source de pollution sonore chronique. La proximité des habitations fait craindre des répercussions graves sur la santé, le sommeil et la qualité de vie des riverains. Ainsi que sur la qualité de vie des bovins et des chevaux vivant à proximité.

- Atteinte à la biodiversité locale :

Le site d'implantation visé et ses environnements immédiats, constituent un habitat naturel et précieux pour les espèces protégées d'oiseaux, d'oiseaux nicheurs ainsi que plusieurs espèces sensibles à l'éolien sont également présentes sur le secteur (chauves-souris).

Le risque de collision et de destruction de leurs couloirs de migration est avéré et sous évalué dans le dossier d'enquête.

- Dépréciation immobilière :

L'implantation de ce parc industriel aux portes de nos propriétés va entraîner une perte de valeur significative de notre patrimoine immobilier, fruits d'une vie d'efforts, rendant toute vente difficile voire impossible !!!!

- Intérêt énergétique disproportionné et intermittence :

L'impact environnemental local destructeur et disproportionné au regard de la faible production réelle d'électricité, intermittente et dépendante des conditions de vent, qui nécessite en outre des énergies fossiles de substitution en période de calme.

Pour l'ensemble de ces motifs, je demande à la commission d'émettre un avis défavorable au projet tel qu'il est présenté.

Fait à Meudon, le 22 septembre 2026

Béatrice Brunod

Replier
